FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Agence comptable

Désignation des représentants et mandataires

Je soussigné, Hervé CHAZEAU, administrateur général des finances publiques, agent comptable de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), notamment son article 16 ;
- Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;
- Vu l'arrêté du 23 novembre 2017 portant nomination de l'agent comptable de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgrimer) ;
- Vu la décision du 26 janvier 2018 désignant les mandataires de l'Agent comptable de FranceAgriMer ;

DECIDE :

Article 1er

Service Visa des interventions

L'article 10 de la décision du 26 janvier 2018, susvisée est ainsi complété :

«Mandat est également donné à Mme Madeleine RICHARD, agente contractuelle, à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence de l'unité Visa des aides à la promotion et autres interventions nationales et européennes.»

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30
www.franceagrimer.fr

Dispositions finales

Article 2

Un spécimen de la signature du mandataire désigné par la présente décision figure en annexe.

Fait à Montreuil, le 19 juin 2018,

L'Administrateur général
des finances publiques,
Agent comptable,

Hervé CHAZEAU

ANNEXE
SPECIMEN DE SIGNATURE

Madeleine RICHARD	